

CENTRE D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT :

RAPPORT SOMMAIRE 2009

PIBS 7653f

SOMMAIRE DES DÉVERSEMENTS ENREGISTRÉS EN 2009

Introduction

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à tenir le public informé des incidents et activités liées à l'environnement qui relèvent de sa compétence. Ce rapport sommaire renseigne sur le nombre de déversements enregistrés par le Centre d'intervention en cas de déversement du ministère au cours de l'année 2009.

La législation provinciale exige que tous les polluants déversés dans la nature soient signalés immédiatement au ministère. Cette exigence s'applique aussi bien à la personne qui a provoqué ou permis le déversement qu'à la personne qui contrôlait le polluant immédiatement avant son rejet. Par ailleurs, les membres d'organismes publics sont tenus de déclarer un déversement s'ils ont tout lieu de penser que ce dernier n'a pas encore été déclaré au ministère.

Le Centre d'intervention en cas de déversement offre un service téléphonique sans frais – le 1 800 268-6060, en opération dans toute la province et assuré 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par des agents de l'environnement.

Le premier rôle du Centre d'intervention consiste à recevoir les déclarations de déversements et d'autres atteintes à l'environnement. Lorsque des déversements se produisent, cela peut entraîner de graves conséquences, menaçant ou risquant de constituer un danger pour la santé et la sécurité du public ainsi que pour l'environnement. Toutes les déclarations de déversement et autres incidents sont évaluées par les agents de l'environnement du Centre d'intervention en cas de déversement qui déterminent ensuite si une intervention s'avère nécessaire et, le cas échéant, quelles sont les mesures à prendre par le ministère.

Le Centre d'intervention a également pour rôle d'aider les organismes ayant le même mandat que lui à s'acquitter de leurs responsabilités. Il sert de voie d'acheminement des déclarations à Environnement Canada (Bureau régional de l'Ontario) et à la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS), pour ne nommer que ceux-ci.

Au sujet de l'information

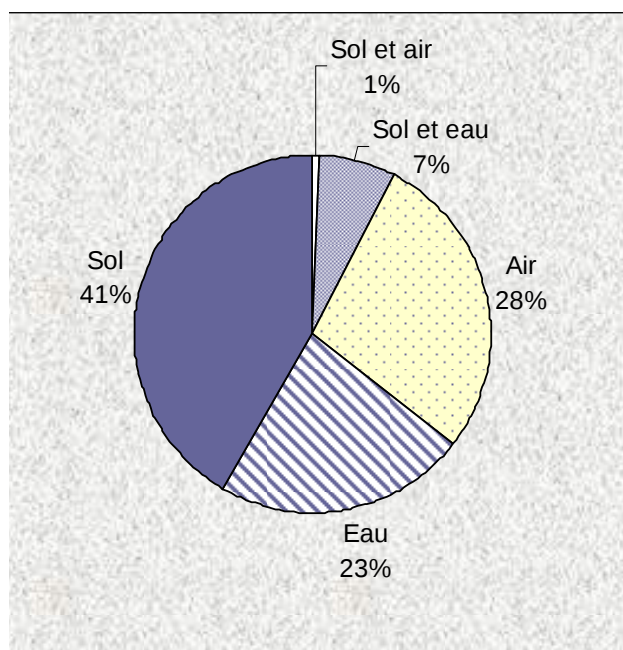
L'information produite dans le présent rapport est tirée des déclarations faites au Centre d'intervention en cas de déversement et de la documentation produite au point de contact initial entre la personne qui a signalé le déversement et le Centre d'intervention. De ce fait, le sommaire des déversements enregistrés en 2009 doit être perçu comme un « instantané » des données déclarées et documentées qui ont été versées dans la base de données du ministère.

Tous les déversements déclarés au Centre d'intervention en cas de déversement sont enregistrés dans la base de données du ministère, que le ministère doive intervenir directement ou non. Par exemple, les déversements liés au carburant qui relèvent du mandat de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) figurent dans cette base de données.

Vue d'ensemble : déversements 2009

Le Centre d'intervention en cas de déversement a documenté 5 154 déversements au cours de l'année 2009, dont 2 146 (soit 41 %) dans le sol. On a enregistré 1 442 (28 %) déversements dans l'air et 1 162 (23%) dans l'eau. Les autres déversements documentés touchaient plus d'un milieu : 355 touchaient le sol et l'eau; 29, le sol et l'air; 11, l'eau et l'air (ceux-ci n'apparaissent pas dans le tableau). La figure n° 1 montre la répartition relative des déversements selon le ou les milieux touchés.

Figure n° 1 – Déversements enregistrés en 2009 selon le milieu touché



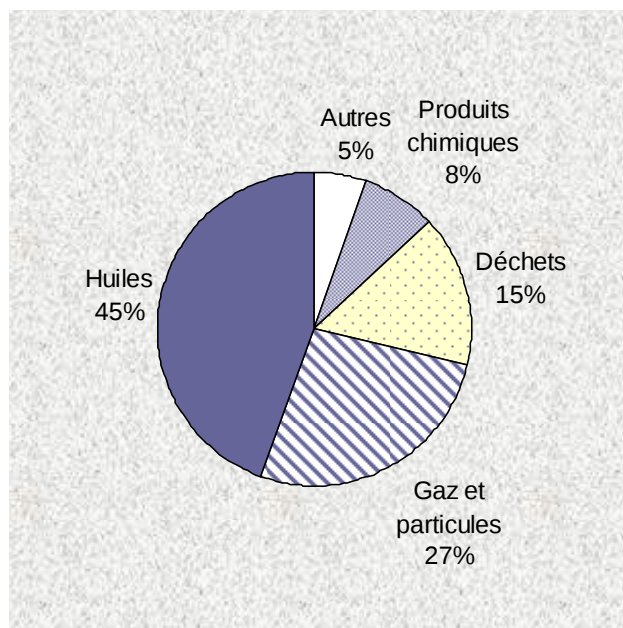
Types de substances déversées

Le Centre d'intervention en cas de déversement n'enregistre que la substance principale en jeu, même si certains déversements peuvent mettre en jeu plusieurs substances. Les catégories utilisées pour classer les matières déversées sont les suivantes :

- Les huiles, y compris le pétrole brut, l'essence, le carburant aviation, le kérosène et toutes les huiles de pétrole, lourdes et légères;
- Les produits chimiques, y compris les acides, les bases, les solvants, les pesticides et autres produits chimiques organiques et inorganiques;
- Les gaz et particules, y compris la fumée, la poussière/les particules, l'oxyde de diazote, le gaz naturel et autres;
- Les déchets, y compris, les déchets liquides industriels, les déchets liquides dangereux, les eaux usées, les résidus agricoles et autres déchets.
- Autres matières, y compris les aliments pour le bétail et les produits alimentaires et autres substances.

Voici, par ordre décroissant, le nombre de déversements enregistrés en 2009 selon la substance déversée : huiles (2 286); gaz et particules (1 394); déchets (797); produits chimiques (410); autres (267). Comme l'indique la figure n° 2, les déversements d'huiles constituaient la majorité des déversements enregistrés en 2009.

Figure n° 2 – Déversements enregistrés en 2009 selon la catégorie de substance déversée



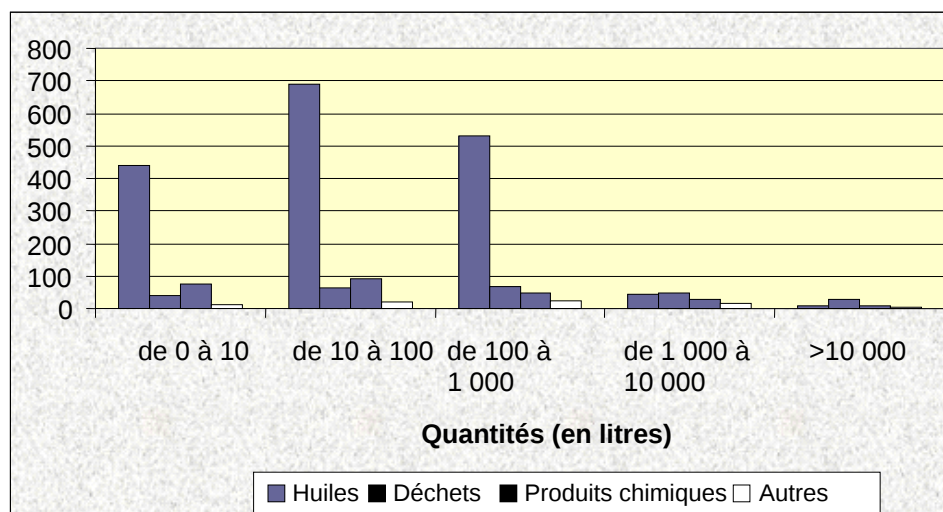
Autres substances : comprend les aliments pour bétail et les produits alimentaires, les substances diverses, les substances inconnues et autres

Quantité de substance déversée

Le Centre d'intervention en cas de déversement consigne la quantité de substance déversée si celle-ci est connue, et le cas échéant, si elle est déclarée. Le Centre d'intervention documente également l'information disponible au moment du signalement initial. Par exemple, l'information relative à la quantité déversée qui est disponible plus tard n'est pas nécessairement incluse dans le présent rapport sommaire. Il faut également noter que la quantité déversée n'est pas liée à la toxicité des substances en jeu ni au danger qu'elles représentent pour l'environnement. Un petit déversement d'une substance très concentrée peut s'avérer bien plus dangereux qu'un déversement important d'une substance très diluée. En 2009, sur les 5 154 déversements enregistrés, on disposait d'indications

relatives à la quantité déversée (en litres) pour 2 272 de ces déversements (soit 44 %).

Figure n° 3 – Déversements enregistrés en 2009 selon la quantité



Pour la déclaration de cet aspect des déversements, on a regroupé ces derniers en quatre catégories : huiles, déchets, produits chimiques et autres. Comme le montre la figure n° 3, dans la plupart des déversements les moins abondants (<1 000 litres), il s'agit de déversements d'huiles; mais le nombre de ces déversements est très important, puisqu'il était de 2 099 en 2009. Les déversements les plus abondants (>10,000 litres) pour lesquels on a déclaré la quantité de substance déversée, mettent en jeu des déchets; ces déversements sont toutefois bien moins nombreux, soit 26 en 2009.

Un grand nombre des déversements d'huiles sont liés aux pertes d'huiles et de fret accompagnant les accidents de transport. Les données relevées en 2009 montrent que, lorsque les quantités déversées étaient connues et déclarées, les déversements d'huiles se situant entre 10 et 100 litres constituaient le type le plus important de substances déversées et comptaient pour 30 % de toutes les substances déversées dont la quantité était connue.

Les déversements de déchets qui ont été déclarés au Centre d'intervention en 2009 concernaient l'évacuation involontaire d'eaux usées dont la substance préoccupante ne constitue probablement qu'une portion relativement faible de la quantité totale de déchets déversés (par ex. anomalies dans les processus de dérivation ou de traitement des eaux

usées ayant pour résultat une perte des eaux usées brutes ou partiellement traitées).

Impact environnemental

Les déversements sont déclarés au ministère de l'Environnement par l'entremise du Centre d'intervention en cas de déversement en raison de leur incidence potentielle sur l'environnement. Quand un déversement est d'abord signalé, un agent de l'environnement en évalue la gravité, notamment le risque que cet incident puisse avoir des répercussions sur l'environnement. Il ne s'agit là que d'une évaluation préliminaire, afin de déterminer si le déversement en question nécessite une intervention d'urgence sur le terrain.

Pour classer les déclarations de déversements selon la gravité de ces derniers, le Centre d'intervention en cas de déversement se sert d'une grille de travail conforme à la *Loi sur la protection de l'environnement* qui répartit les déversements en trois catégories :

- Impact environnemental non anticipé (par ex. petit déversement sur du béton)
- Impact environnemental possible mais non confirmé (par ex. déversement dans un bassin de déversement)
- Impact environnemental confirmé (par ex. confirmation par le ministère ou un autre organisme)

Au cours de l'année 2009, 36 % des déversements déclarés au Centre d'intervention ont été classés dans la catégorie « Impact environnemental non anticipé ». Les déversements classés dans la catégorie « Impact environnemental possible mais non confirmé » représentaient 13 % de tous les déversements déclarés au Centre d'intervention en 2009. Cette catégorie inclut les déversements déclarés non pas parce qu'on sait qu'ils vont avoir des conséquences préjudiciables mais parce qu'ils « risquent de causer une conséquence préjudiciable », comme le définit la *Loi sur la protection de l'environnement*. Un impact environnemental a été confirmé pour 49 % des déversements déclarés en 2009 au Centre d'intervention en cas de déversement.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des déversements déclarés en 2009 selon le milieu touché et l'impact.

Tableau n°1 – Déversements enregistrés en 2009 selon le milieu touché et l'impact

MILIEU	IMPACT			Total
	Non anticipé	Possible	Confirmé	
Air	431	195	816	1 442
Sol	936	303	907	2 146
Eau	318	249	595	1 162
Milieus multiples	149	64	191	404
<i>Air et sol</i>	12	4	13	29
<i>Sol et eau</i>	131	56	168	355
<i>Sol, eau et air</i>	3	1	5	9
<i>Eau et air</i>	3	3	5	11
Total	1834	811	2 509	5 154
Pourcentage	36 %	16 %	49 %	

L'information consignée dans la base de données du ministère sur l'impact environnemental peut aussi s'organiser par type de substances déversées comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 2 – Déversements enregistrés en 2009 par type de substance et impact environnemental

Type de substance	Impact environnemental			Total
	Non anticipé	Possible	Confirmé	
Huiles	868	343	1 075	2 286
Produits chimiques	171	70	169	410
Gaz et particules	424	182	788	1 394
Déchets	261	155	381	797
Autres	110	61	96	267
Total	1834	811	2 509	5 154

Les sources de déversement

Le repérage des principales sources de déversement permet au ministère de remplir son mandat de protection de l'environnement. Sont enregistrés dans la base de données du ministère les « sources » des déversements ou les « secteurs » dont ils proviennent, le cas échéant et dans la mesure du possible, selon l'information consignée dans les déclarations.

Les données de 2009 indiquent que, toutes sources de déversement confondues, les déversements liés au transport (véhicules motorisés, camions de transport et camions-citernes) représentent le plus important type de déversement déclarés au Centre d'intervention en cas de déversement, avec 1 024 des cas enregistrés, soit 20 % de l'ensemble des déversements.